

GUIDE D'INTÉGRATION DU GENRE DANS LA RÉALISATION DES PROJETS À HAUTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE (HIMO)



LE GENRE EN PRATIQUE !

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Portée du guide	4
3.	Auditoire / Destinataires du guide.....	5
4.	La prise en compte du genre dans les projets HIMO	5
4.1	L'engagement Genre et équité sociale de HELVETAS	5
4.2	Rappel des concepts	6
5.	L'approche Haute Intensité de Main d'œuvre	7
6.	La démarche HIMO et ses principes	8
7.	Les spécificités de l'approche HIMO de Helvetas.....	9
8.	Les acteurs et leurs rôles dans le processus HIMO	10
9.	Les étapes du processus de mise en œuvre d'un projet par l'approche HIMO	11
10.	Démarche pour l'intégration systématique du genre	12
10.1	Synthèse de la démarche.....	13
11.	Phase 1 : Avant la réalisation des travaux	14
11.1	Etape 1 : Identification, conception et validation du projet HIMO	14
11.1.1	Identification	14
11.1.2	Conception	15
11.2	Etape 2 : la prise en compte du genre dans l'information/ sensibilisation et formation des populations et autorités villageoises.....	16
12.	Etape 3 : la prise en compte du genre dans la présélection et sélection des projets.....	17
12.1	Etape 4 : Recrutement et mise en place d'un opérateur d'intermédiation sociale	18
13.	Etape 5 : Etudes techniques préalables à l'aménagement des pistes	19
14.	Phase 2 : Pendant la réalisation des travaux	20
14.1	Etape 6 : Réalisation des travaux & suivi	20
14.1.1	Réalisation des travaux.....	20
15.	Phase 3 : Après la réalisation des travaux	21
15.1	Etape 7 : Réception définitive (remise des ouvrages aux autorités).....	21
15.2	Etape 8 : L'entretien des ouvrages/Gestion, Entretien et Maintenance.....	22
16.	ANNEXES.....	23

16.1	TABLEAUX RECAPITULATIFS DES ETAPES POUR UNE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS HIMO	23
16.1.1	la prise en compte du genre dans l'identification, conception et validation du projet HIMO (Phase 1, étape 1).....	23
16.1.2	II : la prise en compte du genre dans la sensibilisation et information des populations et autorités villageoises (Phase 1, étape 2)	24
16.1.3	IV : la prise en compte du genre dans la présélection et sélection des projets (Phase 1, étape 3)	25
16.1.4	La prise en compte du genre dans le Recrutement et mise en place d'un opérateur d'intermédiation sociale (Phase 1, étape 4).....	26
16.1.5	La prise en compte du genre dans les Etudes techniques préalables à l'aménagement des pistes (Phase 1, étape 5)	26
16.1.6	La prise en compte du genre dans la réalisation, le suivi et l'évaluation des travaux (Phase 3, étape	27
16.1.7	La prise en compte du genre dans l'entretien des ouvrages/Gestion, Entretien et Maintenance (Phase 3, étape 8).....	28
17.	Outil 1 : Les niveaux de participation	30
18.	Outil 2 : Profil de participation aux instances de prise de décisions	31
19.	Outil 3 : Le processus de sensibilisation et de mobilisation sociale	31
20.	Outil 4 : Le cadre d'analyse genre	31
21.	Outil 5 : collecte de données pour l'identification des besoins des femmes et des hommes	33
22.	Outil 6 : Niveau d'adhésion/formation en genre.....	34
23.	Outil 7 : fiche de recensement des populations concernées par les pistes.....	34
24.	Outil 8 : fiche de recensement de la main d'œuvre locale.....	35
25.	Outil 9 : fiche de constitution des équipes de main d'œuvre.....	35
26.	Outil 10 : fiche de pointage de la main d'œuvre.....	36

1. Introduction

Ce guide a été réalisé par l'ONG suisse HELVETAS et destiné aux collectivités territoriales et autres acteurs du développement local, afin de renforcer leurs compétences dans le but de faciliter la prise en compte du genre dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets d'investissements publics, à Haute Intensité de Main d'œuvre (HIMO.)

Il répond à l'exigence d'une démarche participative basée sur le principe selon lequel pour être efficace et durable, « l'approche développement local doit reposer d'abord et avant tout sur la pleine responsabilisation des populations ».

HELVETAS intervient au Burkina depuis 2002. Elle accompagne le développement des collectivités territoriales, à travers un appui structurant à la décentralisation et œuvre pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie et de production des populations vulnérables, avec une attention particulière pour les jeunes et les femmes.

Pour accompagner les acteurs de la chaîne HIMO à une mise en œuvre inclusive et participative des projets, HELVETAS a jugé pertinent de mettre à leur disposition un guide. Il se veut utile et pratique avec des outils à chaque étape et intègre toutes les phases.

Il est destiné essentiellement aux responsables de collectivités, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Bureau d'Etudes Techniques (BET), tout personnel HELVETAS, les partenaires et autres acteurs de l'approche HIMO.

Le Burkina Faso a ratifié entre autres en 1984 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)¹ et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989). La Stratégie nationale genre (SNG 2020-2024) a par ailleurs pour objet de contribuer à l'autonomisation économique de la femme à travers l'amélioration du cadre institutionnel et juridique pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin de l'accès et le contrôle des femmes et des filles aux moyens de production (ressources naturelles, financière, technologiques, infrastructures et équipements), le développement des opportunités pour l'emploi et l'auto emploi des femmes et des filles ainsi que le renforcement des capacités techniques des femmes et des filles entrepreneures.

Les inégalités sont aujourd'hui reconnues comme des obstacles majeurs au développement. Au niveau des communes et des régions, les actions de développement ne peuvent être effectives que si elles prennent en compte les besoins des hommes et des femmes. C'est pourquoi la prise en compte du genre devient une nécessité dans la perspective d'un développement participatif et inclusif. Ceci exige l'intégration de la dimension genre dans toutes les étapes de cycle de vie des projets d'investissements publics HIMO.

2. Portée du guide

A l'instar du guide d'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD), le présent guide fournit des outils, conseils et suggestions sur l'intégration des questions de genre dans le ciblage, l'identification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des projets d'investissement publics à HIMO. Il vise à rendre la conception et le processus de mise en œuvre des projets plus transparents vis-à-vis de ceux qui sont impliqués, à être plus inclusif et plus juste au niveau des communautés bénéficiaires.

Il présente des justifications pour des projets d'investissements publics à HIMO, sensibles au genre, et aussi des approches pour intégrer le genre. Il permet de répondre aux préoccupations suivantes :

- Comment l'analyse de genre dans les processus de conception et de conduite et de suivi des projets HIMO peut contribuer à la réduction des inégalités ?

¹ <https://www.ohchr.org/fr/hrbodies/cedaw/pages/cedawindex.aspx>

- Comment les femmes et les hommes sont différemment engagés dans la mise en œuvre et la maintenance ?
- Comment les impacts des projets HIMO influencent les hommes et les femmes ?
- Comment les hommes et les femmes innovent et s'adaptent aux changements afin d'être plus inclusif, participatif, égalitaire et partant, plus justes et équitables ?

3. Auditoire / Destinataires du guide

Le guide cible principalement la chaîne des acteurs impliqués dans l'identification/le ciblage, la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets d'investissements publics à HIMO, avec l'accompagnement de HELVETAS des différentes collectivités territoriales (Communes et Régions), et, de façon générale, tous autres acteurs du développement et de leurs partenaires. Les premiers acteurs concernés sont les responsables des collectivités territoriales, notamment les Maires, les Présidents des conseils régionaux et les personnels cadres des services techniques des collectivités territoriales.

Outre ces acteurs, sont également concernés, tous les acteurs qui accompagnent les collectivités territoriales dans leurs missions de développement local. Peuvent être cités : les services techniques déconcentrés de l'Etat, entreprises du secteur privé (PME & Bureaux d'Etudes Techniques) et autres maîtres d'ouvrages délégués, organisations de la société civile locales, les opérateurs de l'intermédiation sociale, etc.

4. La prise en compte du genre dans les projets HIMO

4.1 L'engagement Genre et équité sociale de HELVETAS

HELVETAS s'engage en faveur des droits des femmes et des groupes défavorisés, encourage leur intégration dans la société, lutte contre les inégalités de pouvoir et combat les préjugés et toute forme de violence basée sur le GENRE.

Personne n'est à l'abri de la pauvreté. Certaines personnes sont cependant plus à risque, parce qu'elles sont mal desservies, appartiennent à une minorité sociale (religieuse, ethnique, personnes ayant un handicap ou LGBTI etc.) et / ou parce qu'elles sont nées dans une classe sociale jugée inférieure, comme dans le système de castes. De même, les femmes et les filles, les personnes souffrant de problèmes de santé ou vivant dans des zones reculées, ainsi que les jeunes et les personnes âgées sont particulièrement touchés.

La pauvreté économique et le désavantage social sont étroitement liés. Ils s'accompagnent souvent de discrimination et d'impuissance politique.

HELVETAS ne se contente pas de promouvoir un développement bénéficiant au plus grand nombre possible. Elle s'engage également, de manière ciblée, afin que les pouvoirs publics et les responsables politiques tiennent compte des besoins des femmes et des groupes de population défavorisée, en les impliquent dans la construction du vivre ensemble local, du développement inclusif pour une société plus juste.

En interne, HELVETAS s'efforce d'atteindre un équilibre entre hommes et femmes au sein de son personnel, accompagné d'une conscience sociale élevée. Elle s'engage à ce que la direction et le comité central de l'organisation soient composés à 30% de femmes au moins.

4.2 Rappel des concepts

- ❖ **Sexe** : la différence biologique universelle existant entre les hommes et les femmes ; catégorie biologique fixe.

- ❖ **Genre** : les différences sociales ou rôles attribués aux femmes et aux hommes, des rôles appris en grandissant, qui varient au fil du temps et qui dépendent de notre culture, de notre origine ethnique, de notre religion, de notre niveau d'éducation, de notre classe sociale, mais aussi du contexte géographique, économique et politique dans lequel nous vivons. Ces modèles comportementaux imposent la norme et influencent notre identité et notre personnalité. Ils forment notre identité sociale, une identité qui varie d'une culture à l'autre et d'une époque à l'autre.
La démarche de genre concerne les rapports sociaux de sexe. Cette approche étudie les fonctions et rôles sociaux, les statuts, les stéréotypes attribués selon qu'on est identifié comme une femme ou un homme. La définition, la représentation, la perception du féminin ou du masculin, ainsi que les valeurs qui leur sont attachées sont en effet des constructions sociales, historiques, culturelles, symboliques. N'étant ni naturelles ni innées, ces constructions sont variables et évolutives, alors peuvent être transformées.
Au Burkina Faso, « le genre doit être analysé sous l'angle des **inégalités et des disparités entre hommes et femmes**, en examinant les différentes **catégories sociales**, dans le but d'une plus grande **justice sociale** et d'un **développement équitable** ». (Document de Politique Nationale Genre : PNG 2009-2019, reprise par la SNG 2020-2024).
Le genre se réfère alors aux relations sociales entre hommes et femmes et aux différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués et culturellement justifiés, et qui évoluent dans le temps et dans l'espace.

- ❖ **Égalité entre les femmes et les hommes (égalité de genre)** : le fait que les différents comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes soient pris en compte et favorisés de manière équitable et qu'ils ne donnent pas lieu à des conséquences différentes qui renforcent les inégalités.
L'égalité entre femmes et hommes est au cœur du travail décent. Il s'agit par exemple de protéger l'égalité de rémunération et de mettre en évidence la protection de la maternité, de la paternité et du travail.

- ❖ **Équité** : elle implique des mesures spécifiques qui visent à garantir que les personnes les plus pauvres ou les plus vulnérables, au sein d'un groupe cible identifié, soient impliquées de manière significative et/ou bénéficient équitablement des biens ou services. L'équité sociale veut dire la garantie des droits humains de tous/toutes en pratique.

- ❖ **Inclusion** : la société inclusive est celle qui va mettre à l'intérieur de ses frontières, de ses valeurs, de ses normes, tous ceux qui en font partie de droit. Dans une société inclusive, **chacun a sa place et est libre de participer à tout**.
C'est l'application du principe de : « Ne laisser personne de côté », ce qui signifie que les membres de la société, et en particulier les personnes les plus défavorisées, ont une réelle chance de saisir les possibilités qui s'offrent à elles et sont bien préparées pour faire face aux risques. Pour réaliser l'inclusion sociale, nous devons non seulement éliminer les obstacles, mais également prendre des mesures pour réunir les conditions nécessaires à la participation des personnes les plus défavorisées.

- ❖ **Relations entre hommes et femmes** : les relations sont interdépendantes entre les femmes et les hommes. Des changements en faveur des femmes ont un impact sur les

enfants, les hommes, la famille et la communauté. Des changements en faveur des hommes ont également un impact sur les enfants, les femmes, la famille et la communauté. Tout changement introduit spécifiquement en faveur d'hommes ou de femmes doit donc être accompagné d'une analyse de son impact sur la cohésion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes.

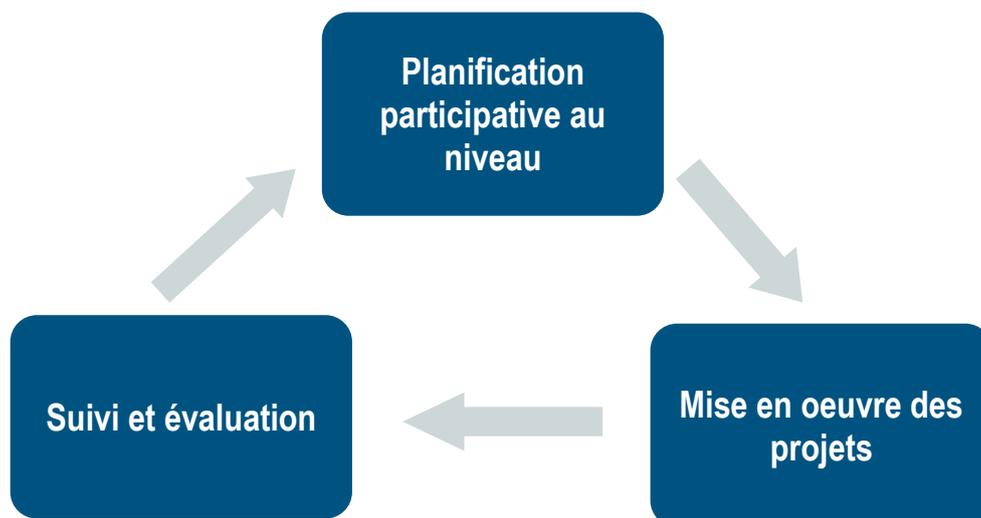
- ❖ **Intégration de la dimension de genre** : intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans cette tendance dominante (Mainstreaming) au sein de la société de façon à ce que les femmes et les hommes en bénéficient de manière égale. Cela implique un examen de chacune des étapes de la politique – élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation – en vue de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.
- ❖ **Analyse/évaluation de l'impact selon le genre** : examine les changements dans les politiques et les pratiques en veillant à ce qu'elles soient aussi bénéfiques pour les femmes que pour les hommes. Elle identifie l'existence et l'importance des différences entre les femmes et les hommes et les implications de ces différences sur ces domaines politiques spécifiques. Elle évalue les politiques et les pratiques en vue de déterminer si elles peuvent affecter de manière différente les femmes et les hommes, afin de neutraliser les discriminations et de réaliser l'égalité. Lorsque c'est possible, elle doit utiliser des statistiques et des indicateurs désagrégés par sexe.
- ❖ **Actions spécifiques/positives** : actions en faveur de groupes particuliers de femmes ou d'hommes. Elles se concentrent sur des inégalités spécifiques ou tentent de remédier à des problèmes particulièrement résistants. Elles sont requises parallèlement aux politiques d'intégration de la dimension de genre.
- ❖ **Les rôles de genre** : le genre détermine ce qui est attendu, permis et valorisé chez une femme ou un homme, dans un contexte donné. Dans la plupart des sociétés, il existe des différences et des inégalités entre les femmes et les hommes à propos des responsabilités qu'ils doivent tenir, des activités qui sont considérées comme normales ou acceptables, de l'accès et du contrôle des ressources, et de la participation à la prise de décision.

5. L'approche Haute Intensité de Main d'œuvre

Le Programme d'investissements à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) émane de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Avec plus de 35 ans d'expérience, ce programme a pour approche l'établissement d'un lien entre création d'emplois et développement d'infrastructures dans plus de 70 pays. Ce programme promeut les technologies à haute intensité de main-d'œuvre pour des investissements en infrastructures en utilisant le cycle de projets d'infrastructures pour réaliser des objectifs de création d'emplois, d'activités génératrices de revenus, de renforcement des compétences et capacités des communautés locales, de participation et d'utilisation des ressources au niveau local, ainsi que de promotion d'une bonne gouvernance.

Le Programme aide les États Membres à mener une politique active conçue pour promouvoir un plein emploi productif et librement choisi sur les bases de la Convention sur la politique de l'emploi, 1964 (n° 122). Ces politiques contribuent à la réduction de la pauvreté, au développement économique et au progrès social. L'approche HIMO est au cœur de ce type de politiques. Dans le passé, l'approche HIMO a souvent été synonyme de petits travaux temporaires, à basse productivité, en réponse aux crises. Ainsi, l'approche était quasi exclusivement envisagée comme moyen pour « occuper » la main d'œuvre, sans prêter suffisamment d'attention aux résultats du travail. Pourtant l'approche HIMO est aussi basée sur la durabilité des travaux par

la promotion et l'appui à la génération d'emplois productifs et décents dans les pays en développement grâce à des politiques et des programmes d'investissements à haut intensité de main-d'œuvre dans le secteur des infrastructures. Pour ce faire, un accent est porté sur: la promotion de la participation de petites entreprises dans le secteur de la construction (entrepreneurs et main-d'œuvre), la qualité des ouvrages réalisés, les coûts compétitifs et l'utilisation d'équipements légers. La mise en œuvre des programmes HIMO s'inspire du processus continu du cycle de vie d'un projet et d'une théorie du changement qui trace une voie vers la réalisation de l'égalité des genres. Ceci comprend les rôles et les responsabilités (des acteurs), la prise de décision ainsi que l'utilisation d'instruments.



6. La démarche HIMO et ses principes

La démarche HIMO est une approche de réalisation ou de réhabilitation d'infrastructures socio-économiques qui s'effectue tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Elle utilise des méthodes qui combinent l'utilisation d'équipements légers, de matériaux locaux et surtout la main d'œuvre locale, non ou peu qualifiée, de manière intensive, en vue de réduire au maximum la pauvreté, avec une attention particulière portée sur les questions de coûts et de qualité. De manière générale, il s'agit de trouver un équilibre optimal dans l'utilisation adéquate de la main d'œuvre, des matériaux, des petits outillages et d'équipements légers ; afin de produire des infrastructures rentables de qualité satisfaisante, à un coût compétitif.

L'approche HIMO s'avère être à la fois un outil opérationnel de la politique de l'emploi et un instrument de la politique de décentralisation car elle permet de maximiser l'emploi tout en favorisant la distribution des revenus dans les zones rurales, contribuant ainsi localement à la lutte contre la pauvreté. L'approche favorise par ailleurs, une approche participative ainsi qu'une meilleure implication des populations ou bénéficiaires à toutes les étapes de réalisation de la piste ou de l'infrastructure.

L'approche "HIMO" est une alternative à la technologie Haute Intensité d'Equipements (HIEQ). Cette approche est caractéristique des méthodes où l'essentiel des travaux s'effectue avec un équipement lourd, une main-d'œuvre très limitée et beaucoup d'équipements mécanisés (Olivier Chamoine, 1998). Les travaux effectués de façon HIMO, créent de façon significative un plus grand nombre d'emplois, peu ou non-qualifiés, par rapport à la seule utilisation des méthodes à haute intensité d'équipement. Ces emplois sont facilement accessibles à des personnes avec un bas niveau de formation ou d'apprentissage, y compris les femmes. Si elles sont convenablement ciblées, les personnes les plus défavorisées en profitent

directement, grâce entre autres à l'obtention de revenus. Elles encouragent la responsabilité et l'appropriation des infrastructures réalisées, au niveau local et facilitent le transfert, aux communautés bénéficiaires, des connaissances et compétences utiles à la prise en charge ultérieure de l'entretien des ouvrages.

La méthode HIMO implique dans le processus de sa mise en œuvre, une ingénierie sociale, à travers l'accompagnement d'un opérateur d'intermédiation sociale (IMS), sélectionné sur la base de son savoir-faire et sa fine connaissance du milieu. Celui-ci met en place une équipe spécifiquement commise à cette mission. L'équipe d'Intermédiation Sociales (IMS) constitue alors un relais entre la collectivité Territoriale et les communautés et une interface entre l'autorité contractante et les acteurs terrain.

Son objectif est :

- d'appuyer la mise en place d'un nouvel environnement lié à la maîtrise d'ouvrage locale, lors des phases de réalisation des ouvrages et autres activités ;
- la mise en place et la formation technique et opérationnelle de structures de gestion et d'entretien des ouvrages réalisés.

Le fonctionnement et le succès de l'approche HIMO, reposent donc sur le succès de l'intermédiation sociale, qui se construit autour du dialogue, de la concertation et du consensus. Celles-ci constituent les dimensions nécessaires à la sauvegarde de l'intérêt collectif et parfois des intérêts divergents des populations bénéficiaires. L'intermédiation sociale permet d'assurer une communication constructive et favorise l'appropriation continue de l'évolution des projets locaux de développement. Ce faisant, elle contribue à anticiper les conflits susceptibles d'éclater durant le processus de réalisation des activités et contribue à la cohésion sociale. De par ses nombreuses sessions de sensibilisation des communautés sur les thèmes transversaux, l'intermédiation sociale contribue au développement d'une culture locale de participation citoyenne, de gouvernance vertueuse et de redevabilité, propices au développement inclusif et équitable.

7. Les spécificités de l'approche HIMO de Helvetas

L'approche HIMO est adoptée par HELVETAS, dans l'accompagnement des collectivités territoriales pour la réalisation de pistes rurales afin de désenclaver les collectivités et communautés locales. Ainsi elle contribue à l'amélioration de l'accès des communautés défavorisées aux ressources productives et aux services sociaux. Ces efforts visent à réduire la pauvreté, soutenir le développement économique et le progrès social.

L'adoption de cette approche par HELVETAS-BF procède finalement d'un engagement de la Coopération suisse qui a été initié, en 2002, le programme « Pistes rurales désenclavement à l'Est (PrEst) ». Ce programme était conçu comme une expérience pilote d'aménagement de pistes rurales par l'approche Haute Intensité en Main d'Oeuvre (HIMO), dans la zone d'intervention de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC/Suisse). Le PrEST a été mis en œuvre, de 2002 à 2014, en régie par HELVETAS. Ce qui a apporté l'assistance technique et la maîtrise d'ouvrage déléguée au conseil régional de l'EST. La stratégie de réalisation a ensuite évolué en régie assistée, consistant à confier la réalisation des ouvrages à des tâcherons et petites entreprises locales, qui bénéficiaient d'une formation sur l'approche HIMO, par HELVETAS. La réalisation des pistes rurales HIMO est passée plus tard à l'entreprise, où des PME locales exécutent tous les travaux et reçoivent préalablement un renforcement de leurs capacités sur l'approche HIMO, par HELVETAS.

L'intérêt de cette stratégie réside dans la constitution d'une masse critique de PME locales, maîtrisant parfaitement l'approche HIMO, aptes à accompagner les collectivités territoriales qui assurent la maîtrise d'ouvrage totale des réalisations et de l'entretien des pistes rurales à HIMO.

La stratégie de mise en œuvre repose sur l'accompagnement et la responsabilisation des collectivités régions comme maître d'ouvrage des projets. L'approche promeut l'organisation et la négociation collective au niveau des petites entreprises et de la communauté dans les travaux. Les communautés locales sont également responsabilisées pour faciliter l'accès aux agrégats, pour participer activement à la réalisation des ouvrages, en tant que main d'œuvre locale, et enfin à la gestion et l'entretien ultérieurs des infrastructures, pour une exploitation durable au service de tous. Cette approche a été retenue pour renforcer la décentralisation et la gouvernance locale grâce à la responsabilisation des acteurs dans la conduite des actions de développement.

L'approche HIMO contribue donc à renforcer le cadre organisationnel des acteurs décentralisés et se caractérise par :

- La promotion du travail décent ;
- L'investissement des revenus dans les communautés à travers l'utilisation des bras valides et ;
- L'utilisation des matériaux locaux.

8. Les acteurs et leurs rôles dans le processus HIMO

Les acteurs ici identifiés réfèrent aux expériences de HELVETAS dans la pratique de l'approche HIMO. Huit (08) Principaux acteurs sont impliqués dans la réalisation d'un projet d'infrastructures à HIMO, particulièrement de pistes rurales selon la méthode HIMO et conformément au tableau ci-dessous :

Acteurs	Rôles
Etat	Il est le maître d'ouvrage et émet l'idée de se procurer des investissements
Collectivités territoriales (CT)	Ce sont les conseils régionaux et les communes. Elles sont les bénéficiaires des investissements voulus par l'Etat. Dans certains cas - selon les compétences transférées par la loi, elles peuvent être les maîtres/esses d'ouvrages. Dans l'expérience de HELVETAS, la maîtrise d'ouvrage de tout le processus de réalisation de projets à HIMO, fonde toute la stratégie d'accompagnement des CT.
HELVETAS	Elle assure l'appui technique, l'accompagnement et le renforcement des capacités des CT et de leurs staffs techniques. Elle assure également le renforcement des capacités des acteurs du secteur privé (PME & BET de réalisation des ouvrages et de suivi contrôle des chantiers), afin de constituer une expertise locale capable d'accompagner les CT Elle offre une assistance à la Maitrise d'ouvrage et la Maitrise d'ouvrage Déléguée) à la demande d'acteurs institutionnels (Etat, Coopération décentralisée, etc...).
Services Déconcentrés de l'Etat (SDE)	Ce sont les représentations locales des différentes structures de l'Etat, (dont essentiellement les différents secteurs ministériels), qui accompagnent les collectivités territoriales en termes de suivi et d'appui-conseils pour la mise en œuvre des investissements. Ils sont généralement constitués de fonctionnaires expérimentés/es de l'administration publique, de techniciens/iennes chevronnés/ées et opérationnels/lles, affectés/ées dans les provinces et régions.

Maître d'œuvre	C'est la personne physique ou morale, choisie par le/la maître/esse d'ouvrage pour la conduite opérationnelle des travaux, en termes de conception, de calculs des coûts, de délais et de choix techniques, le tout conformément à un contrat et un cahier des charges convenus.
Entreprises	Ce sont les organisations chargées d'exécuter les travaux dans le strict respect des prescriptions techniques. Elles travaillent avec des ingénieurs/es, des techniciens/ennes et/ou des ouvriers/ères qualifiés/ées issus de leurs propres employés, pour la conduite des travaux et l'encadrement technique des chantiers. Elles sont tenues d'employer également les jeunes et femmes, comme main d'œuvre locale non qualifiée, qui constituent la brigade ouvrière opérationnelle sur les chantiers. Dans la mesure où cela est disponible/faisable, il est important de prendre en compte un nombre minimum/pourcentage d'entreprises dirigées ou co-dirigées par des femmes.
L'opérateur/trice de l'Intermédiation sociale	Cette personne facilite la mise en œuvre des travaux. Elle est présente avant, pendant et après les travaux, afin de prévenir ou de gérer les conflits liés aux projets. Elle organise et gère l'approvisionnement du chantier en main d'œuvre locale pour les travaux. Elle est l'interface entre le maître d'ouvrage, les entreprises et les communautés villageoises, pour anticiper les conflits, créer les conditions propices à la réalisation des pistes et l'appropriation des projets par les communautés locales bénéficiaires.
Main d'œuvre locale	Ce sont les personnes de la localité, hommes et femmes qui travaillent sur les chantiers pour le compte de l'entreprise. Celle-ci les rémunère en conséquence.

9. Les étapes du processus de mise en œuvre d'un projet par l'approche HIMO

On distingue neuf (9) étapes du processus de mise en œuvre d'un projet d'investissements publics par l'approche HIMO, réparties en trois grandes phases, en fonction **a)** du projet d'infrastructure, **b)** sa préparation et **c)** la période après sa réalisation.

L'identification de tout projet HIMO se fait sur la base d'un document de planification (local, régional, national). Au Burkina Faso ces documents sont les plans locaux de développement (PLD), plus spécifiquement les Plans Communaux de Développement (PCD), quand il s'agit de communes et des Plans Régionaux de Développement (PRD), pour les conseils régionaux. Dans l'un ou l'autre cas de figure, l'éligibilité du projet au financement du conseil de collectivité appelle son inscription au plan annuel d'investissements (PAI). Le Plan Annuel d'Investissement fait l'objet de délibération du conseil de collectivité, qui valide les projets à proposer au financement de la collectivité.

Après inscription des projets dans son PAI, la commune introduit une demande de financement de projet de piste rurale au conseil régional, sous forme d'une fiche de demande de financement de projet dûment renseignée.

Les étapes du processus décrites ci-dessous s'inspirent du contexte burkinabè, marqué par une décentralisation intégrale. La mise en œuvre de l'approche HIMO, dans la réalisation d'infrastructures publiques peut se résumer en huit (08) étapes, réparties en trois (03) phases déclinées dans le tableau qui suit :

Phase 1 : Avant la réalisation des travaux	
1.	Identification, conception et validation du projet (décideurs) ;
2.	Information et consultation des populations (les femmes et les autres groupes de population défavorisés qui sont censés accéder aux pistes, l'utiliser et en bénéficier du projet soient inclus) et des autorités locales sur le projet
3.	Présélection des pistes et sélection définitive des projets
4.	Recrutement et mise en place d'un/e opérateur/trice d'intermédiation sociale
5.	Etudes techniques
Phase 2 : Pendant la réalisation des travaux	
6.	Réalisation des travaux et suivi
Phase 3 : Après la réalisation des travaux	
7.	Réception définitive (remise des sites aux autorités)
8.	Entretien courant (régulier) des ouvrages

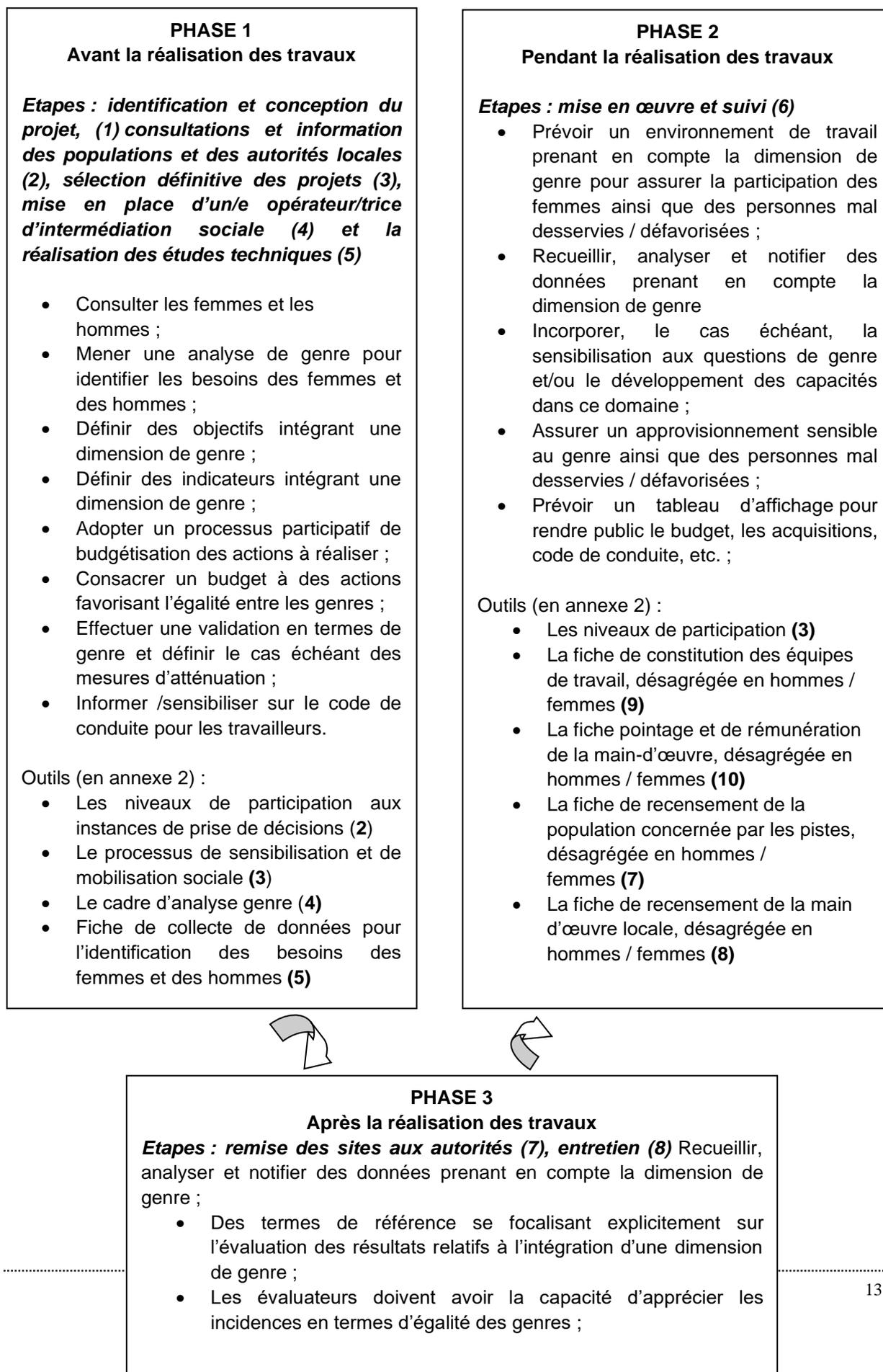
10. Démarche pour l'intégration systématique du genre

L'intégration systématique du genre dans les projets HIMO vise à incorporer, dès la conception, les contraintes et les atouts, les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes de différents groupes socio-économiques ainsi que des groupes vulnérables à chaque étape, depuis la phase de préparation (*Phase 1*) jusqu'après la réalisation des travaux et leur entretien (*Phase 3*). Ceci est dans l'esprit d'un développement inclusif et équitable, sur la base d'une gouvernance vertueuse et de redevabilité, afin de ne pas perpétuer mais de réduire, voire supprimer les inégalités entre les hommes et les femmes et de la promotion de l'équité.

Cela signifie que chaque homme et chaque femme doit être partie prenante du projet HIMO et a donc une part de responsabilité dans la réalisation du développement de sa localité. A ce titre, les femmes, les hommes ainsi que les personnes souvent mal desservies (tels que les personnes ayant un handicap et les jeunes) peuvent non seulement contribuer à la réalisation des projets, mais doivent également tirer profit des bénéfices issus de la réalisation de ces projets. La finalité de l'intégration systématique du genre et la participation des groupes concernés est que la conduite du développement se fera avec, parce qu'ils se sentiront concernés à travers la prise en compte de leurs besoins.

La démarche repose sur les trois (03) grandes phases du projet HIMO et s'articule autour de huit (08) étapes. Il est important de noter que la prise en compte du genre doit être permanente et ce, avant, pendant et après la réalisation des travaux. Si le genre couvre tous les domaines d'activités des hommes et des femmes, alors sa prise en compte se fait aussi à toutes les étapes d'un projet HIMO. Elle s'inscrit dans la démarche globale de l'intégration d'une dimension de genre dans le cycle des projets.

10.1 Synthèse de la démarche



11. Phase 1 : Avant la réalisation des travaux

11.1 Etape 1 : Identification, conception et validation du projet HIMO

Qui est responsable de l'identification ?	La communauté OSC Le conseil municipal/ conseil régional
Qui participe / est consulté / informé ?	HELVETAS, Directions régionales en charge des Infrastructures Directions régionales en charge de l'Environnement
Quels sont les résultats attendus ?	La liste des pistes retenues répondant aux besoins des femmes et des hommes adoptées lors des sessions des conseils de collectivité Les fiches de projets de pistes HIMO élaborées par les CT et transmises au conseil régional
Qui est bénéficiaire ?	La commune Les communautés bénéficiaires (femmes et les hommes de la commune desservie par les pistes et autres usagers)

11.1.1 Identification

Cette partie décrit le processus d'identification de projets HIMO de pistes rurales sur base d'un diagnostic selon le genre suivi d'une analyse participative de la situation et une priorisation. Cela comprend :

- L'expression du besoin indéniable de pistes rurales ;
- L'identification des pistes rurales à aménager qui seront inscrites dans le Plan annuel d'investissements (PAI) de la collectivité ;
- L'obtention d'une liste de pistes rurales et leurs linéaires respectifs ;
- L'inscription et la validation de la liste de pistes en conseil de collectivité.

Il est important de collecter des données sur l'accès différencié des hommes et des femmes liées à l'utilisation, le contrôle et les services liés aux pistes rurales. C'est pour cela, qu'un **diagnostic selon le genre** doit être mené sur la base d'une consultation des femmes comme des hommes à travers une analyse participative de la situation, une priorisation des projets et une identification de projets selon le genre sur la base de l'analyse et de la priorisation.

Les résultats de ce diagnostic doivent mettre l'accent sur les statistiques ventilées par sexe et par catégorie sociale afin de disposer d'informations de base nécessaires pour déterminer objectivement les écarts de genre à prendre en compte.

L'identification des projets selon le genre tient en compte ce diagnostic selon le genre. Ce processus d'identification implique également la participation des femmes/filles ainsi que des hommes/garçons (garçons et filles, jeunes et personnes âgées, handicapées, nobles et gens de caste, etc.), de la collectivité. La consultation doit être inclusive : chaque groupe spécifique identifié comme mal desservi devra être consulté. Les différents groupes partent des problématiques de développement de leurs localités pour identifier les besoins, préoccupations et aspirations des hommes et des femmes venant de différentes catégories sociales. Une priorisation permet aux participant-e-s pendant ce processus d'identification, de faire une analyse de la situation sur la base des données collectées ainsi que des problèmes

identifiés afin de voir leur degré de sévérité. Cet exercice concourt à une priorisation des besoins exprimés par les différents groupes (femmes et hommes et groupes spécifiques de manière séparée) : le même problème est vu par les hommes, par les femmes et par les groupes spécifiques.

La consultation des femmes et des hommes est au cœur de cette étape ce qui permet d'avoir des données désagrégées et d'effectuer un diagnostic genre :

- Des besoins (Annexe 2 – outil (5) :
 - En infrastructures
 - en l'allocation de la main d'œuvre ;
 - et des aspirations des femmes à un « travail rémunéré » et de formation par rapport aux hommes ainsi que le travail non rémunéré que les femmes et les hommes effectuent ;
 - liés aux horaires, le temps de travail ainsi que l'utilisation du temps des femmes par rapport à ceux des hommes ;
- Du contrôle et/ou de la participation :
 - **Aux ressources** : équipement, terre, crédit, argent, moyens de transport, technologies, flexibilité du temps de travail rémunéré (Annexe 2 – outil 1)
 - **Aux bénéfiques** : à la sécurité sociale, aux services de santé/rassurance santé, au logement ; aux services éducatifs ; aux revenus externes ; aux loisirs ; Etc. (Annexe 2 – outil 1)
 - **Au pouvoir** : prise de décision et participation (Annexe 2 – outil 1 et 2)
- Du niveau d'adhésion et la composition de décideurs : (Annexe 2 – outil 6)
 - des informations sur la formation et l'adhésion/formation genre des conseillers/ères municipaux/ales ;
 - les données désagrégées par sexe des conseillers/ères municipaux/ales.

Outils (annexe 2)

- collecte de données pour l'identification des besoins des femmes et des hommes **(5)** ;
- les niveaux de participation aux instances de prise de décision **(2)** ;
- le cadre d'analyse genre **(4)** ;

11.1.2 Conception

Il s'agit de l'élaboration détaillée des projets de piste rurale HIMO prenant en compte, non seulement les aspects techniques et opérationnels, mais également la réduction des inégalités de genre. La prise en compte du genre dans la conception/formulation et la planification de ce projet se base sur les informations collectées lors de l'identification de projets de pistes rurales HIMO basé à son tour sur le diagnostic selon le genre, l'analyse participative de la situation et la priorisation faisant émerger. Tenant en compte systématiquement la situation spécifique des hommes, des femmes et des sous-groupes mal desservis, ceci a fait émerger les besoins, les priorités, les problèmes (contraintes), opportunités (leviers), ainsi que les solutions identifiées par les futurs bénéficiaires du projet.

Il est donc important à ce stade de se baser sur l'information collectée lors de l'identification, de l'analyser de façon adéquate et l'utiliser pour assurer une approche HIMO intégrant la dimension genre. Par exemple lors du diagnostic fait avec les acteurs, il a été relevé que :

- la participation des hommes fait souvent défaut, non seulement dans les localités d'exploitation minière, mais également dans d'autres projets. Ainsi, les hommes préfèrent aller là où la rémunération est supérieure à celle des chantiers HIMO. Dans ce contexte, la main d'œuvre se trouve être majoritairement féminine. Les hommes ne reviennent que lorsqu'ils ne trouvent pas mieux ailleurs et lorsque c'est le cas, ils ont tendance à occuper tous les postes de travail.

- la résistance de certains maris qui ne désirent pas voir leurs épouses travailler sur les chantiers HIMO. Le prétexte donné est que l'absence de l'épouse au domicile et la fatigue l'empêchent d'exécuter les travaux domestiques.
- dans certaines localités, la participation des femmes est limitée par un manque de documents d'identification, ce qui complique le paiement.

Pour le premier cas, la main d'œuvre féminine devra être encouragée à participer aux travaux. Les femmes seront responsabilisées à tous les postes de travail.

Pour le second et le troisième cas, Le conseil de collectivité devra organiser des séances de sensibilisation sur la participation des femmes aux travaux HIMO. Il est également responsable de l'établissement des documents d'identification (actes de naissance, carte nationale d'identité). Les OSC actives dans la collectivité concernée seront d'un appui à cet effet.

11.2 Etape 2 : la prise en compte du genre dans l'information/ sensibilisation et formation des populations et autorités villageoises

Qui est responsable de l'information ?	L'opérateur de l'intermédiation sociale
Qui participe / est consulté / informé ?	HELVETAS Le conseil municipal, le conseil régional Conseil Villageois de Développement (CVD) Comité Villageois de Pistes (CVP) Personnes ressources
Quels sont les résultats attendus ?	L'adhésion et l'appropriation du projet par les responsables de collectivités, les autorités villageoises et populations bénéficiaires La participation citoyenne dans la réalisation des ouvrages Climat propice à la bonne réalisation des projets
Qui est bénéficiaire ?	Les femmes et les hommes de la commune desservie par les pistes

Cette étape concerne essentiellement la consultation et l'information des responsables de collectivités, des autorités locales et populations bénéficiaires du projet concernant :

- les conditions et les critères de collaboration ;
- la responsabilisation dans la mise en œuvre du projet ;
- la méthode et les principes HIMO ;
- les modalités de participation et les conditions de travail ;

L'activité est réalisée par un/e opérateur/trice de l'intermédiation sociale, qui peut être une organisation de la société (civile) ou du secteur privé. La disponibilité et la communication d'informations réelles, basées sur le vécu quotidien des hommes et des femmes dans la localité concernée est importante. Ces informations étant désagrégées par sexe, doivent également permettre une conscientisation des différent-e-s acteurs/trices sur l'inégalité, l'inéquité, le déséquilibre qui existent de façon consciente ou inconsciente entre les hommes et les femmes. Pour ce faire, les informations suivantes sont à collecter :

- Les messages qui prennent en compte les besoins, les priorités, opportunités (leviers), ainsi que des solutions identifiées tenant systématiquement compte de la situation spécifique des hommes, des femmes et des sous-groupes défavorisés en termes de :
 - diffusion du ou des projet (s) retenu (s) ;
 - incitation des femmes à une participation effective aux activités ;

- diffusion des quotas retenus pour la main d'œuvre féminine ;
- sensibilisation des hommes pour une participation, respect et sécurité des femmes ;
- le canal de diffusion : utilisation de la radio ou encore le crieur public.
- la langue de diffusion des messages : privilégier la ou les langues les plus parlées dans la communauté,
- l'indication de l'axe du tracé ;
- le contenu des messages : faire ressortir les avantages pour les femmes, les hommes et les personnes mal desservies vulnérables en termes de :
 - expériences à capitaliser;
 - les avantages pécuniaires;
 - participation aux dépenses du foyer
- les cibles des messages : femmes et hommes de la communauté, maires et conseillers municipaux, leader coutumiers et religieux.

Outils :

- la prise de décision **(2)** ;
- le processus de sensibilisation et de mobilisation sociale **(3)** ;

12. Etape 3 : la prise en compte du genre dans la présélection et sélection des projets

Qui est responsable de la présélection et la sélection des projets ?	Conseil régional (Comité d'arbitrage ou de présélection et commission technique de sélection/ validation)
Qui participe / est consulté / informé ?	Conseil municipal, Conseil régional HELVETAS (observateur) STD (infrastructures, Environnement, Agriculture, Elevage, Habitat)
Quels sont les résultats attendus ?	La liste des pistes à réaliser et qui feront l'objet d'études techniques. Une fois réalisées, ces pistes profiteront de façon équitable aux femmes et aux hommes, et désenclaveront/transformeront les structures sociales, économiques et institutionnelles
Qui est bénéficiaire ?	La commune Les communautés bénéficiaires (femmes et hommes des villages desservis par les pistes) Les autres usagers

Cette partie consiste en un examen et une appréciation des demandes sur la base de pertinence de l'aménagement des pistes. Les pistes présélectionnées font l'objet d'une visite sur le terrain et d'une évaluation technique et socio-économique. La validation de la liste définitive des pistes à aménager met fin au processus de sélection. Cette tâche est réalisée par un comité d'arbitrage ou de pré-sélection et une commission technique de sélection/validation.

La prise en compte des questions de genre dans les projets transformateurs commence par la sélection d'interventions, qui bénéficient de façon équitable aux femmes et aux hommes, et qui transforment les structures sociales, économiques et institutionnelles de façon à ce qu'elles contribuent à l'égalité du genre et à l'autonomisation des femmes. En principe, les projets doivent être définis et éclairés par les résultats de l'analyse des disparités entre les sexes.

Le conseil régional et le comité d'arbitrage ou de pré-sélection et commission technique de sélection/ validation doivent également prendre en compte les priorités locales et des questions de genre, car ces informations sont susceptibles de faciliter et d'éclairer la sélection du projet. Les données à partager sont :

- La liste des projets soumis par les femmes et les hommes ;
- la composition des membres du comité d'arbitrage (06) ;
- la composition des membres de la commission technique commise par le conseil régional ;
- des informations sur la formation et/ou l'adhésion genre des membres des commissions de sélection ;
- la situation de l'analyse des disparités entre les sexes au sein de la communauté ;
- les données sur les difficultés d'accès et sécurité des femmes et des jeunes (incluant avec handicap) aux :
 - structures éducatives ;
 - structures sanitaires ;
 - centres commerciaux ;
 - unités de production multifonctionnelles.

Outils :

- Le cadre d'analyse genre (4) ;
- La fiche de collecte des données pour l'identification des besoins des femmes et des hommes (5);

12.1 Etape 4 : Recrutement et mise en place d'un opérateur d'intermédiation sociale

Qui est responsable du recrutement et de la mise en place de l'opérateur d'intermédiation sociale ?	HELVETAS Conseil de collectivités
Qui participe / est consulté / informé ?	HELVETAS Conseils de collectivités Candidats opérateurs de l'intermédiation sociale OSC
Quels sont les résultats attendus ?	Recrutement et mise en place d'un opérateur d'intermédiation sociale sensible aux questions de genre et d'inclusion sociale
Qui est bénéficiaire ?	Conseil de collectivités Communautés bénéficiaires

Cette étape consiste, pour le Maître/tresse d'ouvrage (conseil régional), à recruter un/e opérateur/trice/facilitateur/trice et à l'installer dans les zones devant bénéficier du projet de piste rurale HIMO. Cet opérateur/trice est commis à la mission d'intermédiation sociale,

consistant à servir d'interface entre le/la maître/sse d'ouvrage et les principales parties prenantes du projet de piste rurale.

Il s'agit essentiellement de prendre en compte le critère genre dans le recrutement et de s'assurer que la personne recrutée est formée ou sensibilisée sur le genre et qu'elle adhère à la politique genre et inclusion sociale de HELVETAS, la politique ou la stratégie nationale GENRE du Burkina Faso.

Pour cela, les données à utiliser sont :

- les critères de recrutement de l'opérateur/trice/facilitateur/trice d'intermédiation sociale ;
- des informations sur la formation et/ou l'adhésion à la politique genre et inclusion sociale de HELVETAS ou la stratégie nationale GENRE ;
- la situation de l'analyse des disparités entre les sexes au sein de la communauté.

Outils :

- des termes de référence du recrutement de l'opérateur d'intermédiation sociale sensible au genre **(9)**.

13. Etape 5 : Etudes techniques préalables à l'aménagement des pistes

Qui est responsable des études techniques ?	Bureau d'études
Qui participe / est consulté / informé ?	Conseil de collectivités Bureaux d'études retenus HELVETAS
Quels sont les résultats attendus ?	Rapports techniques de l'étude de faisabilité des projets de pistes par la méthode HIMO
Qui est bénéficiaire ?	Conseils de collectivités

Cette étape concerne l'élaboration de documents techniques spécifiques HIMO, que sont :

- les Termes de référence ;
- la Demande de Propositions (DP) ;
- l'Avant-Projet Sommaire (APS) ;
- l'avant-projet détaillé (APD) ;
- le Dossier d'Appel d'Offre (DAO) ;
- le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) pour chaque projet retenu.

Cet aspect concerne l'élaboration de documents et spécifications techniques pour la réalisation des ouvrages. Dans la mise en œuvre des projets, on distingue deux types de personnel : le personnel qualifié des entreprises et la main d'œuvre non qualifiée au sein des communautés bénéficiaires. Les entreprises et les communautés sont sensibilisées sur la nécessité de la prise en compte du genre, notamment la participation des femmes sur les chantiers HIMO (au moins 30%) et la constitution des Comités Villageois de Pistes (au moins 3 femmes sur 7 membres du bureau du CVP).

Pour ce faire, les données suivantes sont à utiliser pour une prise en compte du genre :

- l'analyse sexospécifiques de la localité concernée ;
- la liste des employés (main d'œuvre locale non qualifiée) désagrégée par sexe ;
- la liste du personnel qualifié des entreprises désagrégée par sexe.

Outils :

- Des termes de référence des études genre sensible **(9)** ;

- Dossier d'appel à propositions

14. Phase 2 : Pendant la réalisation des travaux

14.1 Etape 6 : Réalisation des travaux & suivi

Qui est responsable de la réalisation et du suivi des travaux ?	L'entreprise de réalisation des travaux Bureau contrôle des travaux
Qui participe / est consulté / informé ?	HELVETAS Conseil de collectivités Services Techniques Déconcentrés (DRI) Comité Villageois des Pistes Conseil Villageois de Développement Communautés bénéficiaires Personnes ressources
Quels sont les résultats attendus ?	Des pistes bien réalisées selon la méthode HIMO, avec une participation effective des femmes et des hommes et qui désenclavent les collectivités bénéficiaires
Qui est bénéficiaire ?	Collectivités territoriales Communautés bénéficiaires (les femmes et les hommes des villages desservis par les pistes et autres usagers)

14.1.1 Réalisation des travaux

C'est l'étape de réalisation proprement dite des travaux d'infrastructures HIMO. Elle prend en compte :

- l'organisation du chantier ;
- l'organisation de formations sur l'exécution des tâches ;
- la construction ou la réhabilitation des infrastructures ;
- le suivi-contrôle des travaux HIMO (suivi à pied d'œuvre, suivi des services techniques des CT et de leurs partenaires des STD, suivi de HELVETAS);

Il est d'abord nécessaire d'exiger explicitement et d'expliquer aux communautés l'impératif de l'accès équitable des femmes et des hommes au travail sur les chantiers HIMO, les conditions sécuritaires, sanitaires et équitables de travail et de rémunération, selon les tâches exécutées. Ce travail devra être fait par l'opérateur de l'intermédiation sociale lors de la phase de l'information/sensibilisation et formation des populations et autorités villageoises (étape 2). Dans les localités où l'on constate des résistances chez les femmes, une expertise féminine pourrait également être sollicitée en termes de contribution dans la mesure des possibilités. Il pourrait s'agir par exemple de femmes ayant déjà une expérience en matière de travaux HIMO. A cette étape, il importe de tout mettre en œuvre afin de garantir la mise en place des activités sensibles au genre. Les données à collecter sont :

- l'analyse des disparités entre les sexes (exploiter les résultats de l'analyse sociale approfondies de la localité au cas où elle existe) ;
- une planification adaptée au contexte et éclairée par les parties prenantes ;
- des mécanismes efficaces de suivi et d'apprentissage sensibles au genre.

Outils :

- organisation du travail selon le genre sur les chantiers HIMO ;
- liste des équipes de travail

De manière spécifique, chaque sous-étape devra être conduite avec « des lunettes genre » afin de garantir une participation équitable des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables.

Il importe d'organiser le plus efficacement possible le chantier et les activités qui s'y déroulent de sorte à être le plus inclusif possible. La prise en compte du genre et de l'inclusion sociale doit constituer une préoccupation permanente des acteurs, à différents niveaux d'exécution.

Pour ce faire, les aspects suivants sont à prendre en compte :

- Pendant les travaux, les femmes qui allaitent devront bénéficier d'un temps pour cela. La garde des enfants pourraient être assurée par des garde-bébés aux abords du chantier.
- Au niveau de la prise de contact avec les autorités locales, l'enregistrement de la main d'œuvre mobilisable pendant la période présumée des travaux ainsi que leur disponibilité doit faire ressortir les données sexospécifiques (H/F).
- Au niveau des comptes rendus de chantiers, le compte rendu journalier fait par le chef de chantier (fiche de rémunération de la main d'œuvre locale) devra faire ressortir de façon spécifique le nombre d'hommes et de femmes utilisés par jour.
- De la même manière, les fiches de pointage journalier des ouvriers et ouvrières feront ressortir le nombre d'hommes et de femmes, tant au niveau de la liste de présence que de la une liste récapitulative, pour l'ensemble du chantier.
- Les indicateurs de suivi doivent également être sexospécifiques :
 - Nombre d'emplois créés (Hommes / Femmes) ;
 - Durée moyenne des emplois (Hommes / Femmes);
- Les principaux outils de collecte des données doivent être conçus de manière désagrégée

Outils :

- Fiche de constitution des équipes de travail, désagrégée en Hommes / Femmes ; **(9)**
- Fiche pointage et de rémunération de la main-d'œuvre, désagrégée en Hommes / Femmes ;**(10)**
- Fiche de collecte de la population totale du village concerné, désagrégée en Hommes / Femmes ;**(7)**
- Fiche de recensement de la main d'œuvre locale, désagrégée en Hommes / Femmes. **(8)**

15. Phase 3 : Après la réalisation des travaux

15.1 Etape 7 : Réception définitive (remise des ouvrages aux autorités)

Qui est responsable de la réception des travaux et de la remise des sites ?	Conseil régional
Qui participe / est consulté / informé ?	HELVETAS Le conseil de collectivités L'entreprise qui a réalisé les travaux Conseil Villageois de Développement (CVD) Comités Villageois de Pistes (CVP) Bureaux de suivi-contrôle

	Directions régionales en charge des infrastructures
Quels sont les résultats attendus ?	Des collectivités responsabilisées pour la gestion (entretien, gestion de barrière de pluie) des pistes réalisées
Qui est bénéficiaire ?	Conseils de collectivités Les communautés bénéficiaires

A la fin des travaux de réalisation, l'ouvrage fait l'objet d'une pré-réception technique et d'une réception définitive. Ces réceptions sont actées par des commissions, constituées à cette fin, et aussi des représentants des communautés bénéficiaires, à travers leur Comité Villageois de Développement (CVD) et/ou comités Villageois de Pistes (CVP). L'on veillera à ce que les différentes commissions de réceptions intègrent les différentes composantes de la localité : hommes, femmes, jeunes, personnes vulnérables. Le message lors de la remise des ouvrages par HELVETAS devra insister sur une approche inclusive de la gestion et de l'entretien. Dans la pratique, à HELVETAS, les femmes sont représentées dans les Comités Villageois de Pistes (CVP) qui sont constitués dans chaque village bénéficiaire, pour œuvrer à la gestion et l'entretien courant de l'infrastructure routière.

A ce niveau, les données à collecter ou vérifier sont :

- la liste des membres des commissions de réception désagrégée par sexe ;
- le message d'engagement des autorités locales pour une gestion inclusive.

15.2 Etape 8 : L'entretien des ouvrages/Gestion, Entretien et Maintenance

Qui est responsable de l'entretien des pistes ?	Conseil de collectivités Conseil Villageois de Développement (CVD) Comités Villageois de Pistes (CVP)
Qui participe / est consulté / informé ?	HELVETAS Services Techniques Déconcentré (Direction Régionale Infrastructures) Organisation de la Société Civile Personnes ressources
Quels sont les résultats attendus ?	Des pistes bien entretenues et praticables
Qui est bénéficiaire ?	Les conseils de collectivités Les communautés bénéficiaires (femmes et les hommes des villages desservis par les pistes)

Les ouvrages devront bénéficier d'un entretien courant (ou régulier), périodique et d'urgence. L'objectif est de favoriser leur exploitation durable. Cette tâche est assurée par des structures locales de gestion des pistes et les collectivités territoriales. A la fin des travaux, l'ouvrage est remis à la collectivité (Mairie, Conseil régional). Celle-ci, lors de sa session ordinaire, procède à la prise d'une délibération pour en faire sien et prendre en charge les frais liés à l'entretien. L'entretien peut également être du ressort de l'Etat.

A ce niveau, il convient d'œuvrer à ce que la composition des structures locales de gestion, notamment les Comités Villageois de Piste (CVP) et les Comité Villageois de Développement (CVD) soit inclusive (hommes, femmes, personnes mal desservies). Les données à collecter ou vérifier sont :

- la liste des comités villageois de pistes ;
- la liste des membres des CVD.

16. ANNEXES

ANNEXE 1 : liste des tableaux synthèse pour l'intégration du genre dans les projets HIMO

16.1 TABLEAUX RECAPITULATIFS DES ETAPES POUR UNE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS HIMO

16.1.1 la prise en compte du genre dans l'identification, conception et validation du projet HIMO (Phase 1, étape 1)

Procédures clé	Questions directrices	Indicateurs clé	Bonnes pratiques
<p>Identifier les besoins :</p> <p>En infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ en l'allocation de la main d'œuvre ; ○ et des aspirations des femmes à un « travail rémunéré » et de formation par rapport aux hommes ainsi que le travail non rémunéré que les femmes et les hommes effectuent ; ○ liés aux horaires, le temps de travail ainsi que l'utilisation du temps des femmes par rapport à ceux des hommes ; • Du contrôle et/ou de la participation : ○ Aux ressources : équipement, terre, crédit, argent, moyens de transport, technologies, flexibilité du temps de travail rémunéré ; ○ Aux bénéficiaires : à la sécurité sociale, aux services de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A-t-on consulté les femmes autant que les hommes ? ▪ Quels sont les besoins en main d'oeuvre ? ▪ Le projet répond-t-il aux aspirations des femmes et des hommes en termes de rémunération ? ▪ Les horaires de travail sont-elles aménagées en tenant compte des besoins spécifiques des femmes ? ▪ Quelles sont les possibilités existantes de renforcement de la participation des femmes aux programmes HIMO par rapport à celles des hommes ? • 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le diagnostic genre ▪ Le rapport d'analyse participative de la situation incluant la priorisation ▪ Le rapport d'identification des projets de pistes rurales, <p>La liste des besoins des femmes et des hommes</p> <p>La liste des conseillers municipaux, CVD formés ou sensibilisés en genre</p>	<p>Au Burkina</p> <p>L'identification des projets de pistes HIMO est communautaire et se passe dans un premier temps en assemblée villageoise, ouverte aux représentants de toutes les catégories et couches sociales, dont les femmes et leurs organisations locales. Les pistes ainsi identifiées sont ensuite consignées dans les Plan communaux de Développement (PCD), qui sont des documents de planification communaux. Un premier tri de pistes à aménager est opéré au niveau communal et fait l'objet de dossiers de projets, soumis ensuite au conseil régional, qui collecte les dossiers de toutes les communes demandeuses, pour la sélection définitive des pistes qui seront effectivement aménagées. Les besoins spécifiques des femmes sont donc prises en compte dès le niveau communautaire.</p> <p>Au Ghana : Programme pilote pour le travail décent</p> <p>Les travailleuses du secteur de l'économie informelle, ainsi que les femmes entrepreneurs à la</p>

<p>santé/rassurance santé, au logement ; aux services éducatifs ; aux revenus externes ; aux loisirs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au pouvoir : prise de décision et participation <p>Du niveau d'adhésion et la composition de décideurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des informations sur la formation et l'adhésion/formation genre des conseillers/ères municipaux/ales ; <p>les données désagrégées par sexe des conseillers/ères municipaux/ales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce qu'un.e spécialiste des questions de genre a soutenu le processus ? <p>Les femmes participent-elles aux instances de prise de décisions autant que les hommes ?</p> <p>Les décideurs, les conseillers municipaux, les membres des CVP sont-ils formés/ont-ils été sensibilisés sur le genre ?</p>		<p>tête de petites entreprises, ont participé au cadrage initial, à l'étude de faisabilité et à la planification du programme. Elles ont été impliquées dans l'appréciation des dimensions de genre de la pauvreté et de l'économie informelle.</p>
--	--	--	---

16.1.2 II : la prise en compte du genre dans la sensibilisation et information des populations et autorités villageoises (Phase 1, étape 2)

Procédures clé	Questions directrices	Indicateurs clé	Bonnes pratiques
<p>Consulter et informer les responsables de collectivités, les autorités locales et populations bénéficiaires du projet concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir les conditions et les critères de collaboration ; ▪ Responsabiliser les femmes et les hommes dans la mise en œuvre du projet ; ▪ Expliquer la méthode et les principes HIMO ; ▪ Informer/communiquer sur les modalités de participation et les conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les responsables de collectivités, les autorités locales et populations bénéficiaires du projet sont-ils informés ? consultés ? ▪ Les conditions et les critères de collaboration sont-ils clairement définis? ▪ Les femmes et les hommes ont-ils été responsabilisés dans la mise en œuvre du projet ? ▪ la méthode et les principes HIMO ont-ils été suffisamment 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de bénéficiaires touchés par les séances de sensibilisation <p>Nombre de femmes responsabilisées sur le chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'hommes responsabilisés sur le chantier ▪ Nombre d'activités de sensibilisation aux questions de genre pour les communautés ; ▪ Tableau des horaires de travail et de formation prenant en considération les responsabilités 	<p>Au Burkina</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans la sélection et la priorisation des pistes à proposer à l'aménagement, les femmes ont leur mot à dire, à travers leurs représentantes et responsables d'organisations féminines locales. Les priorités vont aux pistes dont l'aménagement facilite la vie aux femmes surtout (Accès aux centres de santé, aux marchés, aux plateformes multifonctionnelles, etc. <p>Cameroun et Mali : Promotion de l'emploi et réduction de la pauvreté</p> <p>Objectif immédiat x : « Renforcer la capacité nationale de promouvoir et de créer des emplois</p>

	<p>expliqués ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les modalités de participation et les conditions de travail ont-elles été clairement communiquées 	<p>domestiques des femmes et leur relativement faible mobilité.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le nombre de femmes et d'hommes employés, etc. 	<p>décents à grande échelle en faveur des groupes défavorisés, y compris les femmes. »</p> <p>Résultat x : Un réseau national d'institutions de microfinance, lancé par des femmes, est opérationnel.</p> <p>Résultat y : Des réseaux de femmes entrepreneurs organisées par secteur d'activité accèdent aux appels d'offres et aux ressources. Activités visant à atteindre le résultat</p>
--	--	--	--

16.1.3 IV : la prise en compte du genre dans la présélection et sélection des projets (Phase 1, étape 3)

Procédures clé	Questions directrices	Indicateurs clé	Bonnes pratiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déterminer si un expert capable d'assurer une surveillance technique de l'intégration de la dimension genre a été inclus dans l'équipe de mise en œuvre du projet. ▪ Définir des critères genre de sélection des projets : <ul style="list-style-type: none"> - prendre en considération le travail des femmes et leurs contraintes de temps ; - remédier aux contraintes potentielles socio-culturelles, économiques, politiques et juridiques qui font obstacle à la participation des femmes au projet par rapport à celle des hommes ; - inclure des opportunités de renforcement de la participation des femmes au projet par rapport à celle des hommes ; - faire une analyse de genre au sein de l'équipe du projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe de sélection est-elle formée ou sensibilisée aux questions de genre et d'inclusion sociale ? <ul style="list-style-type: none"> ▪ A-t-on fait appel aux compétences d'un expert genre ? <ul style="list-style-type: none"> • ▪ A-t-on défini des critères genre sensible permettant de sélectionner les projets ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une équipe de sélection bien formée ou sensibilisée aux questions de genre ; ▪ La présence d'un expert genre ; <ul style="list-style-type: none"> • ▪ Des critères genre d'appréciation des projets 	<p>Au Burkina Faso</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ HELVETAS Burkina Faso, dans le cadre du projet pistes rurales HIMO, a établi des critères de sélection des projets, dont entre autres : la prise en compte des besoins spécifiques des femmes, la rentabilité économique de la piste, la densité des populations désenclavées, etc.

16.1.4 La prise en compte du genre dans le Recrutement et mise en place d'un opérateur d'intermédiation sociale (Phase 1, étape 4)

Procédures clé	Questions directrices	Indicateurs clé	Bonnes pratiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recruter et mettre en place un opérateur de l'intermédiation sociale ; ▪ Favoriser l'émergence d'un climat social favorable au développement des activités ; ▪ Favoriser l'appropriation des projets par les communautés locales ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les critères de recrutement de l'opérateur/trice de l'intermédiation sociale prennent-ils en compte le genre ? ▪ Les acteurs chargés du recrutement sont-ils des connaissances en genre ? ▪ L'opérateur/trice de l'intermédiation social est-il formé / sensibilisé sur le genre ? Adhère-t-il à la politique genre et inclusion sociale de HELEVTAS ? ▪ Les femmes peuvent-elles jouer le rôle d'intermédiation sociale ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des critères de recrutements genre sensible ▪ Des acteurs/trices chargés du recrutement composés/es d'au moins 30% de femmes et formés en genre <ul style="list-style-type: none"> • ▪ Un/e opérateur/trice de l'intermédiation sociale formé ou sensibilisé aux questions de genre 	<p>Au Burkina Faso Oui, il est fait obligation aux opérateurs/trice de l'intermédiation sociale, de mettre en place des équipes d'animation composées d'hommes et de femmes, si possible à parités égales.</p>

16.1.5 La prise en compte du genre dans les Etudes techniques préalables à l'aménagement des pistes (Phase 1, étape 5)

Procédures clé	Questions directrices	Indicateurs clé	Bonnes pratiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure une dimension de genre dans les termes de référence (TdR) des études ▪ Incorporer les questions de genre pertinentes dans tous les documents techniques HIMO (APS, DAO) ; ▪ Collecter les données genre-sensibles pour l'élaboration du 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le genre est-il pris en compte dans les TdR des études techniques ? ▪ Les documents techniques (APS et DAO) sont-ils sensibles au genre ? <ul style="list-style-type: none"> • ▪ Les données collectées font-elles ressortir les spécificités entre les femmes et les hommes ? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des termes de référence (TdR) des études prenant en compte le genre ; ▪ Des APS et des DAO qui intègrent la dimension genre ; ▪ Des données faisant ressortir les spécificités entre les femmes et les hommes ▪ Des rapports d'études faisant ressortir les besoins spécifiques des 	<p>Au Burkina Faso</p> <p>- Les études environnementales et sociales font ressortir les données sur la population féminine des localités bénéficiaires et leurs activités économiques.</p>

<p>projet avec forte implication des bénéficiaires et acteurs locaux (femmes et hommes) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sensibiliser la communauté sur les droits, la VBG etc. mobilisation communautaire/au sein des équipes sur les pistes/champ de travail pour la protection contre le VBG/harcèlement etc., aux questions afin d'éradiquer les stéréotypes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rapports d'études font-ils ressortir les besoins spécifiques des femmes et des hommes 	<p>femmes et des hommes</p>	
--	---	-----------------------------	--

16.1.6 La prise en compte du genre dans la réalisation, le suivi et l'évaluation des travaux (Phase 3, étape)

Procédures clés	Questions directrices	Indicateurs clé	Bonnes pratiques
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les TdR destinés à l'équipe d'exécution du programme HIMO, y compris le conseiller technique, devraient inclure une dimension de genre ; ▪ Assurer un équilibre entre les genres dans le choix des bénéficiaires et des exécutants du projet. ▪ Identifier les besoins de formation et renforcer le cas échéant les capacités en 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe d'exécution possède-t-elle les capacités nécessaires dans une perspective de genre ? ▪ Des ressources sont-elles allouées pour la mise en œuvre de la stratégie d'égalité des genres du projet ? ▪ Le lieu de travail est-il favorable à la parité des sexes ? ▪ Les contractants sont-ils tenus de prendre en compte des aspects sexospécifiques au cours de l'exécution et dans l'établissement des rapports ? 	<p>Proportion des ressources allouées à l'intégration d'une dimension de genre. Implication de groupes de femmes dans le recrutement de main-d'œuvre ;</p> <p>Lieu de travail favorable à la parité des sexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - distance moyenne de marche depuis le domicile des travailleurs jusqu'aux sites des infrastructures ; - installations sanitaires séparées ; - services de garde d'enfants ; - flexibilité dans l'exécution du travail par le recours au système du travail à 	<p>Au Burkina Faso</p> <p>Les responsables et techniciens des entreprises et bureaux d'études reçoivent une formation/Recyclage sur l'approche HIMO, avec une large sensibilisation en GENRE, Equité & Inclusion sociale, y compris une insistance sur la participation des femmes sur les chantiers de pistes. Les entreprises sont alors invitées à observer assez de flexibilité sur la participation des femmes à ces chantiers (Horaires, temps et types de travaux négociés, Modalités de rémunération des travailleurs, qui arrangent les femmes, etc.).</p> <p>Les mêmes sensibilisations sur la participation des femmes sur les chantiers de pistes à aménager sont menées au niveau des communautés bénéficiaires ;</p> <p>Les acteurs et parties prenantes (Responsables de Collectivités Territoriales (CT), Techniciens de CT et des STD, responsables d'intermédiation sociale et d'organisations de la société civile</p>

<p>matière d'égalité des genres du personnel d'exécution (partenaires, personnel du projet, entrepreneurs, comités de projet) ;</p> <p>▪ Les rapports de projet trimestriels et annuels devraient comporter une dimension de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des stéréotypes de genre ont-ils été identifiés avant que des tâches ne soient assignées ou exécutées ? ▪ Les données relatives aux réalisations sont-elles ventilées par genre ? ▪ Les femmes comme les hommes participent-ils activement et pleinement à l'exécution du projet en tant que travailleurs, stagiaires et petits entrepreneurs ? 	<p>la tâche et aux horaires flexibles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - tolérance zéro pour le harcèlement ou la violence sexuels au travail ; - utilisation d'un langage prenant en compte la dimension de genre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de journées de travail des femmes par rapport aux hommes. ▪ Nombre de femmes participant à différentes composantes de développement des capacités relatives aux programmes HIMO par rapport aux hommes. ▪ Nombre de femmes en position dirigeante (chefs d'équipe, par exemple) par rapport aux hommes. ▪ Nombre de femmes affectées à des tâches qui ne reflètent pas les rôles féminins traditionnels et qui remettent en question le statu quo par rapport aux hommes. 	<p>locale reçoivent aussi une formation sur le GENRE, l'Equité et l'inclusion sociale ;</p> <p>Les Femmes constituent à plus de 70%, la main d'œuvre locale sur les chantiers de travaux de réalisation et d'entretien des pistes rurales HIMO. On assiste progressivement à la participation des femmes à des tâches jadis jugées ardues et réservées aux hommes (Exemple : la collecte de moellons pour l'approvisionnement des chantiers.) ;</p> <p>Des entreprises gérées ou pilotées par des femmes signent aussi des contrats de réalisation ou d'entretien de pistes avec les collectivités territoriales.</p>
---	---	--	---

16.1.7 La prise en compte du genre dans l'entretien des ouvrages/Gestion, Entretien et Maintenance (Phase 3, étape 8)

Procédures clé	Questions directrices	Indicateurs clé	Bonnes pratiques
Assurer une gestion participative et	Des mesures sont-elles prises au niveau des bénéficiaires	Nombre de femmes impliquées dans la	Les comités villageois de pistes (CVP) sont les mécanismes locaux mis en place dans les villages traversés par les pistes et commis à l'entretien

<p>inclusive des ouvrages ;</p> <p>Responsabiliser les femmes et les hommes de la communauté</p>	<p>pour assurer une gestion participative des ouvrages?</p> <p>Les femmes, les hommes, les jeunes et les personnes vulnérables sont-ils impliqués dans les activités d'entretien des ouvrages ?</p> <p>Les structures locales de gestion des pistes sont-elles formées / sensibilisées en genre ?</p> <p>Les structures locales de gestion des pistes, notamment les Comités Villageois de Pistes (CVP) et les CVD sont-elles inclusives ?</p>	<p>gestion des ouvrages ;</p> <p>Nombre de comités villageois de gestion des pistes intégrant des femmes ;</p> <p>Nombre de femmes membres des comités villageois de gestion</p> <p>Nombre de comités villageois de gestion de pistes formés en genre</p> <p>Nombre de conseils villageois de développement formés en genre</p>	<p>courant des pistes. Il est fait obligation aux communautés bénéficiaires, que les femmes sont représentées dans ces CVP, dont certains sont même présidés par des femmes.</p> <p>Les membres des CVP reçoivent une formation sur la gestion et l'entretien des pistes rurales HIMO et sensibilisation/Formation sur le GENRE, l'Équité et l'inclusion sociale.</p>
--	--	---	---

ANNEXE 2 : liste des outils pour l'intégration du genre dans les projets HIMO

Une des prémisses de base de l'analyse de l'impact selon le genre veut que les populations soient les agents de leur propre développement. L'approche vise donc la participation la plus entière possible des femmes et des hommes, incluant les sous-groupes mal desservis dans toute activité de développement. Selon l'approche, il est nécessaire de promouvoir les femmes en tant qu'agentes de changement, en tant que planificatrices, gestionnaires, organisatrices, membres des comités au sein de projets, et pas seulement ceux destinés uniquement aux femmes. La participation des femmes en tant qu'actrices de changements, faisant l'acquisition de compétences, représente une part importante du processus d'empowerment de celles-ci.

Les outils genre mettent en exergue les conditions de vie différenciées des différentes composantes de la société et les facteurs qui les expliquent. Ils sont nécessaires à la définition de politiques, à la planification, à la mise en œuvre de programmes et de projets. L'utilisation des outils genre permet de:

- Avoir une meilleure connaissance de la situation de base, c'est-à-dire de celle des hommes et des femmes ainsi que de la problématique, c'est-à-dire les problèmes auxquels un projet veut trouver des solutions ;

- Identifier les plus importants facteurs pouvant influencer, d'une façon ou d'une autre, la participation et les besoins des hommes des femmes ;
- Développer des stratégies et des mesures en rapport avec les objectifs du projet et les besoins des hommes et/ou des femmes.

17. Outil 1 : Les niveaux de participation

Au niveau de la participation, quatre niveaux peuvent se distinguer en commençant par le moins participatif au plus participatif. Les hommes et les femmes :

1. Sont récipiendaires passifs de l'aide, des ressources matérielles ou des services sans exercer de contrôle sur la continuité de cette aide ; **(niveau 1)**
2. Agissent de la manière prescrite par d'autres, par exemple, en contribuant de leur travail ou en utilisant une coopérative ; **(niveau 2)**
3. Sont consultées sur les problèmes et les besoins, bien que pas nécessairement sur les solutions, et celles-ci ne sont pas traduites concrètement dans le projet ou les services offerts ; **(niveau 3)**
4. Acquièrent le pouvoir de s'organiser pour répondre à leurs besoins, proposer des solutions pour résoudre leurs problèmes et être responsables des actions de développement ; **(niveau 4)**

Prenant ceci en compte, les questions fondamentales à se poser concernant le niveau de participation sont :

- Quel est le type de participation des femmes et des hommes dans le projet et dans son organisation (sur tout le cycle allant de l'identification, à la mise en œuvre, au monitoring et ?
- Dans quelle mesure les femmes sont-elles des agentes actives à chaque étape du projet et de l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques ?

Quel est le type de participation des femmes et des hommes dans les projets/programmes de développement ou d'autres types d'organisation ?

	Niveau actuel de participation à chaque cycle du projet	Mesures à prendre pour atteindre le niveau de participation 4
Femmes		
Hommes		

18. Outil 2 : Profil de participation aux instances de prise de décisions

Cet outil répond à la question qui prend les décisions au niveau des instances.

Participation qualitative : Institutions	Femmes			Hommes		
	Toujours	Parfois	Jamais	Toujours	Parfois	Jamais
Diriger des réunions						
Prendre part aux discussions						
Faire des propositions						
Prendre des décisions						
Prendre part aux discussions/Echanges						
Elire des dirigeants						
Etc.						

19. Outil 3 : Le processus de sensibilisation et de mobilisation sociale

N°	Message, sensibilisation	Sensibles au genre
1	Déconstruire les stéréotypes	Mettre l'accent sur les stéréotypes de genre
2	Défendre la prise en compte des femmes dans les projets HIMO	Intégrer des questions spécifiques des femmes dans les droits humains (par exemple, mariage forcé, code de la famille, etc.)
3	Entreprendre des actions de mobilisation, de conscientisation et Stimuler la solidarité et l'inclusion sociale	En veillant à l'empowerment des femmes En intégrant le fait que l'exclusion sociale est une forme de discrimination Elles doivent permettre la prise de conscience des impacts différenciés d'une action sur les femmes et sur les hommes
4	Promouvoir l'approche genre (égalité hommes/femmes)	« Positif ! l'approche genre est inscrite dans la stratégie de sensibilisation

20. Outil 4 : Le cadre d'analyse genre

Cadre d'analyse genre (partie 1)

Contraintes genre identifiées	Problèmes de genre				
	Accès et contrôle	Egalité / Equité	Prise de décisions	Droits	Autre

Cadre d'analyse genre (partie 2) : contrainte n°1, 2, ...

Problèmes de genre	Qui est concerné / ciblé ?	Actions de remédiation	Indicateurs
Accès et contrôle			
Egalité / Equité			
Prise de décisions			
Droits			
Accès a la justice			
Accès aux centres de santé			
Accès aux structures éducatives			
Accès aux marchés			
Mobilité dans la localité concernée			
Sécurité			
Inclusion financière			

21. Outil 5 : collecte de données pour l'identification des besoins des femmes et des hommes

Domaine	Problèmes identifiés	Contraintes qui s'opposent à ce que les femmes participent au programme	Contraintes qui s'opposent à ce que les hommes participent au programme	Contraintes qui s'opposent à ce que les groupes spécifiques participent au programme	Propositions de solutions/stratégies
Besoins en infrastructures					
Utilisation du temps					
Allocation de main-d'œuvre					
Utilisation des biens d'équipement					
Niveaux d'instruction					
etc.					

24. Outil 8 : fiche de recensement de la main d'œuvre locale

Fiches de recensement de la main d'œuvre locale

COMMUNE.....

VILLAGE.....

N°	Nom et prénoms	Femmes	Hommes	Âge	contacts	N°CNIB	Observations

25. Outil 9 : fiche de constitution des équipes de main d'œuvre

Fiche de constitution des équipes de main d'œuvre

COMMUNE.....

VILLAGE.....

Matricule	N° d'ordre	Nom et Prénoms	Femmes	Hommes	Contacts	N°CNIB	Groupe/Quartier

26. Outil 10 : fiche de pointage de la main d'œuvre

HELVETAS BURKINA FASO / DEPAC	Fiche de pointage de la main d'œuvre
Programme d'appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne	

Région / Commune :	
Activité :	
Entreprise (Nom / Téléphone) :	

Détails sur la piste
- Itinéraire :
- tronçon :
- linéaire (km) :

Tâche de l'activité :	
Numéro d'équipe :	

Dates de la tâche de l'activité	Début/...../...
	
	Fin/...../...
	

N°	Nom	Prénom	Genre		Age / Date de	Période de travail (15 jours)	Total (jours)	Observations
----	-----	--------	-------	--	------------------	----------------------------------	------------------	--------------

